

PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

CIRCUITS COURTS –
AGRITOURISME

Adhérer à la marque Marchés des Producteurs de Pays

Vendez vos produits sur
des marchés festifs et
gourmands

Les + AVANTAGES

- > Bénéficier de la force du réseau et de la notoriété de la marque.
- > Profiter des outils de communication mis à votre disposition.
- > Une marque nationale des Chambres d'agriculture.
- > Une valorisation de vos produits en termes d'image et de débouchés.

En participant aux Marchés de Producteurs de Pays

avec la Chambre d'agriculture de l'Indre vous avez l'opportunité de :

- > Commercialiser vos produits aux côtés de producteurs locaux, tous engagés autour d'une charte.
- > Elargir votre clientèle et développer de nouveaux débouchés commerciaux.
- > Echanger sur vos produits et votre savoir-faire directement auprès des consommateurs, au travers d'un débouché festif et convivial.

Tél : 02 54 61 61 61

www.indre.chambagri.fr



Adhérer à la marque Marchés des producteurs de Pays

Vendez vos produits sur
des marchés festifs et gour-
mands



CONVIVALITÉ ET ÉCHANGES

Les Marchés des Producteurs de Pays garantissent des produits en direct, du producteur au consommateur, avec en prime, la convivialité et l'échange. Ce sont principalement des marchés festifs avec de la restauration sur place.



QUALITÉ DES PRODUITS

Engagement au travers d'une charte qui exige que les produits présents sur le marché proviennent directement et exclusivement des producteurs/ artisans présents.



LES CHIFFRES NATIONAUX

- > 40 départements adhérents à la démarche
- > 450 lieux de marchés
- > 2300 marchés organisés tout au long de l'année
- > 2450 producteurs de pays.



LES CHIFFRES DANS L'INDRE

- > 10 communes
- > Près de 30 dates sur la saison estivale
- > Près de 50 producteurs adhérents

Nous vous accompagnons

MODALITÉS

- > Prise de contact avec l'animateur départemental pour obtenir plus d'informations sur les conditions d'adhésion.
- > Inscription à la Chambre d'agriculture de l'Indre.
- > Pré-inscription en début d'année (demande d'agrément et bulletin d'inscription à compléter).
- > Validation des dates avec la commune organisatrice du marché.

LIVRABLES ET DÉLAIS

- > Attestation d'adhésion à la marque remise courant avril-mai
- > Flyers/affiches des événements

Vos interlocuteurs

Chambre d'agriculture de l'Indre
Service Agronomie – Environnement et Territoire
24 rue des Ingrains
36022 CHATEAUROUX
02 54 61 61 88
environnement.territoires@indre.chambagri.fr

